

LU POUR VOUS

Eglise et Nation-La question liturgique en France au XIX^{ème} siècle
par Vincent PETIT (Presses Universitaires de Rennes-2010)

« J'aime les églises, même si je ne les vois point
habitées par le Seigneur. »

Cl. IMBERT

D'une thèse abondante dont le président de jury, J. O. Boudon, lui avait conseillé de la faire plus frugale et plus simple, Vincent Petit, agrégé d'histoire et professeur au lycée Pasteur de Besançon, a tiré un essai plus compact et qui laisse bien augurer quand l'auteur relève la prédisposition du genre à l'expression d'idées personnelles. On sort du modèle contraint pour entrer dans l'exercice d'écriture sur feuille blanche et Vincent Petit, au demeurant, n'a pas d'angoisse, dans ce domaine.

Pour traiter de la querelle liturgique qui divise l'épiscopat français sous la monarchie parlementaire et le II^{ème} Empire, il fallait, sans doute, dresser un tableau des relations entre l'Eglise et l'Etat, après la tourmente révolutionnaire. Il le fallait, même si cette querelle liturgique reste une affaire intérieure qui interpelle peu l'Etat. Le Concordat ne renvoie-t-il pas la décision du choix de la liturgie à l'évêque du lieu ? Néanmoins, Vincent Petit dresse une fresque des relations Eglise-Etat pendant tout le XIX^{ème}, cad de la Constitution civile du clergé (1790) à la Séparation (1905). Ce siècle sera celui de relations ordonnées par le Concordat, mais qui se délitent avant même la III^{ème} République, dès 1860, après la Guerre d'Italie et le retour brutal de la Question romaine qui dramatisera la querelle initiée par Lamennais entre Gallicans et Ultramontains. L'auteur rappelle la grande espérance du menaisisme, de sa volonté de rendre à l'Eglise sa mystique pour mieux la dépouiller de toute dimension politique. En le relisant, on songerait volontiers à une manière d'hystérésis menaisienne cad à un corps de doctrine qui trouve son épanouissement 150 ans après, avec Vatican II.

Mais la querelle liturgique dans cette vaste fresque ? Elle apparaît vite comme un épiphénomène de la division du clergé et de l'épiscopat en Gallicans et Ultramontains. Les premiers sont favorables aux liturgies régionales, les seconds, avec Dom Guéranger, à la liturgie romaine qui finira par s'imposer, tardivement, note l'auteur, puisque l'archevêque de Besançon, le cardinal Mathieu, « plus politicante que zelante », observe-t-il avec finesse, cèdera en 1874, un an avant sa mort, après 40 ans d'épiscopat.

V. Petit évoque incidemment une question restée sans réponse, celle de l'incidence de cette crise liturgique sur le choix par Vatican II de l'abandon du rite tridentin dont beaucoup pensent qu'il a précipité l'indifférence en désacralisant le culte. S'il n'y a pas de réponse, il y a une certitude : le rite de Vatican II a vidé les églises et c'est le mérite de Benoît XVI d'avoir restauré le tridentin... à condition, bien sûr, de trouver des officiants.

La thèse, puis l'essai de V. Petit inclinent à une question dont, là encore, la réponse est sans équivoque. Il a manifestement été influencé dans le choix de ce sujet par la thèse de Daniel Moulinet¹ qui, elle aussi, portait sur une crise interne de l'Eglise, facteur de division de l'épiscopat : la querelle des classiques dans

¹ J. Joseph GAUME ou le catholicisme français intransigeant au XIX^{ème} siècle dans le domaine de l'éducation (1992)

l'éducation des jeunes. Mais il y a une différence majeure entre ces débats qui ont agité l'Eglise de France : la querelle liturgique apparaît bien mineure par rapport à celle engagée par J. J. Gaume, qui provoqua une onde sismique, avec l'abandon par son auteur de ses responsabilités de vicaire général de Nevers et des débats fratricides au sein de l'épiscopat, à un niveau qui ne sera pas celui du chanoine Thiébaud de Besançon, mais de ténors, comme Gousset, cardinal-archevêque de Reims, favorable aux thèses de Gaume, et Dupanloup, adversaire.

Le retentissement de la querelle des Classiques sera d'une tout autre ampleur dans le clergé, dans l'épiscopat, chez de grands témoins de l'époque, comme Veillot et Montalembert. Il n'y aura rien de semblable dans l'affaire liturgique.

Enfin, dernière observation, on peut s'interroger sur la pertinence du chapitre consacré à Lamennais (*Vox populi, vox dei*). C'est encore le syndrome du 3^{ème} tome de la thèse, contesté par le président du jury. C'est surtout celui, déjà rencontré chez d'autres historiens locaux, Gaston Bordet, par exemple, dans son étude de la Grande mission de Besançon (1825) qui comportait une 2^{ème} partie consacrée à l'art baroque.

Pourquoi pas ? Si intérêt, il y a, c'est dans le recensement des évêques comtois, marqués par le menaisisme, très présent, avant 1830, au Grand séminaire de Besançon, qu'il s'agisse de Gousset à Reims, de Doney à Montauban, de Mabile à Saint-Claude, de Gerbet à Perpignan. Et s'il y avait une leçon à retenir de ce chapitre consacré à Lamennais, c'est cette contradiction entre son appel vibrant au pape et la condamnation en retour (1832), un an après le voyage à Rome des « pèlerins de la liberté », Lamennais, Montalembert et Lacordaire. Vincent Petit est décidément irremplaçable pour relier histoire nationale et locale.